



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 19/12/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2012
D-2012/717

Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

Construction du groupe scolaire et d'un multi-accueil Albert Thomas. Avenant au marché n°2012-363. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/267 du 30 mai 2011, après un Concours d'Architecture, vous avez attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Groupe Scolaire ALBERT THOMAS et de la structure d'accueil petite enfance au groupement BDM Architectes, (mandataire)/ BETOM Ingénierie/IDB acoustique.

L'Avant Projet Définitif a été approuvé par délibération n° D-2012/44 du 13 février 2012.

Par délibération n° D-2012/377 du 16 juillet 2012, vous avez décidé d'autoriser la signature des marchés de travaux.

Ces derniers, qui s'étendent sur 28 mois, ont démarré depuis le 20 août 2012 et s'articulent en plusieurs phases pour une livraison de l'Ecole élémentaire à la rentrée de septembre 2013, en 2014 de l'Ecole maternelle et début 2015 pour le Multi accueil.

Cette opération lancée avec des objectifs de développement durable ambitieux en particulier sur le volet énergétique comprend 190 m² de panneaux photovoltaïques qui permettent à l'école d'être équivalente à un bâtiment B.B.C. (Bâtiment Basse Consommation).

L'orientation favorable des couvertures permet d'envisager l'extension de la surface de panneaux photovoltaïques à plus de 1 430 m² afin d'atteindre un objectif de bâtiment à énergie positive.

De plus, cet investissement permettra à la Ville de percevoir directement les recettes de la revente de l'électricité produite par cette installation.

L'ensemble des adaptations techniques et architecturales a été négocié avec l'entreprise attributaire du Lot – Clos-couvert pour un montant de 710 000 euros HT.

Dans ces conditions, le marché de travaux correspondant doit être modifié en conséquence :

TRAVAUX DE GROS-ŒUVRE ET CLOS-COUVERT
Marché n° 2012-363 – MAESTRO SAS

	Montant en euros HT
Montant initial du marché	5 828 071,60
Montant du présent avenant	710 000,00
Nouveau montant du marché	6 538 071,60

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE